

# CHARTRE D'UTILISATION

## DE LA SALLE DE FORMATION IMMERSIVE DE KRYSSALIDE

### **Le Lab Immersif Kryssalide**

Le LIK (Lab Immersif Kryssalide) est un lieu de présentation et d'expérimentation des technologies immersives liées à l'apprentissage sous toutes ses formes.

Le LIK a pour objectif de promouvoir les nouvelles technologies d'apprentissage, de favoriser l'innovation et le brassage des compétences au sein du Technoparc Kryssalide.

### **Membre**

Est considérée comme Membre du Lab Immersif Kryssalide, toute personne physique ou morale utilisant les ressources du LIK qui a adhéré à l'association EurekaTech, qui est à jour de sa cotisation annuelle et qui a approuvé la présente Charte.

En signant cette charte d'utilisation, le Membre décharge de toute responsabilité le Lab Immersif Kryssalide concernant les blessures, dommages matériels subis et/ou corporels occasionnés ou subis, en cas de perte ou vol de bien ainsi que pour toute autre dégradation survenus lors de l'utilisation des équipements ou machines du LIK.

Le Membre déclare avoir souscrit à une assurance Responsabilité Civile, et maladie/accident, le garantissant contre tous sinistres, de quelques natures qu'ils soient, causés à leur personne ou à des tiers de leur fait, et que son contrat d'assurance ne mentionne pas de clause contraire à ce qui a été précédemment déclaré.

### **Horaires**

L'utilisation générale intervient pendant les horaires d'ouverture de 8h30h à 18h, du lundi au vendredi.

L'accès en dehors de ces horaires est possible à condition d'être détenteur des codes d'accès au bâtiment et d'alarme.

### **Formation**

Chaque Membre devra, préalablement à l'utilisation des équipements du LIK, avoir suivi une formation spécifique à l'utilisation de ces équipements.

Lors de leur utilisation, les Membres devront respecter les instructions fournies par le personnel et/ou les responsables du LIK.

## **Usage**

Les Membres doivent veiller à ne pas incommoder les autres membres utilisateurs du LIK, notamment en évitant au maximum les nuisances sonores, olfactives, visuelles, ... durant leurs activités. Il est notamment strictement interdit de :

- sortir un quelconque outil, matériel, consommable du LIK sans autorisation des responsables,
- emporter des supports d'installation de logiciels (CD Rom, Clé USB,...) en dehors du LIK,
- installer un logiciel sur les ordinateurs du LIK, de quelque nature que ce soit, sans autorisation des responsables,
- installer un logiciel sur votre ordinateur personnel sans autorisation des responsables,
- faire pénétrer un tiers non Membre dans le LIK.
- de fumer dans les locaux.
- d'introduire tout ce qui est prohibé par la loi ou les règlements/ code du travail.
- de déposer du matériel : dans les allées prévues pour les circulations et l'évacuation du public, devant les issues de secours, et dans les espaces communs et couloirs.

## **Sécurité des personnes**

Des règles de sécurité particulières seront affichées à proximité de chaque équipement : ce sont des conditions particulières d'utilisation pour éviter tout accident ou dysfonctionnement.

Le LIK ne pourra pas être tenu pour responsable des dommages sur des matériaux utilisés par un membre liés au dysfonctionnement, au mauvais usage, au mauvais réglage ou à l'utilisation sans assistance d'un équipement.

## **Procédure de réservation et d'utilisation des équipements**

La réservation de tout équipement est nécessaire auprès de l'équipe du LIK avant toute utilisation.

Après utilisation d'un équipement, le membre s'assure de laisser propre l'espace de travail et l'équipement qu'il aura utilisé et prend soin de ne laisser aucun déchet.

Il est également possible de réserver le LIK dans son entièreté, sous condition de réservation.

## **Cession de droit à l'image**

En adhérant à la présente Charte, tout membre autorise le LIK à fixer, enregistrer et reproduire son image par tous les moyens techniques connus à ce jour. L'image du membre peut donc être diffusée sur tout support choisi par le LIK dans un but de communication.

En outre, les membres autorisent le LIK à diffuser son image au public en utilisant les différents moyens connus à ce jour, et notamment le réseau Internet.

Le LIK s'engage à ne pas céder les droits visés dans le présent contrat à qui que ce soit, sans autorisation préalable, expresse et écrite des membres.

La présente cession est valable sans limite de durée.

## **Violations**

Les membres ne respectant pas l'ensemble des règles de la présente Charte, pourront se voir refuser l'accès au LIK temporairement ou définitivement.

Les responsables du LIK se réservent expressément le droit de refuser l'accès et/ou de restreindre l'accès à un membre au LIK.

La présente Charte peut être révisée à tout moment par les responsables du LIK. Les membres seront informés des modifications de ces derniers par voie électronique (mail ou site web) et/ou d'affichage.

Fait à St Michel, le

Nom Prénom :

Signature

après avoir pris connaissance, obtenu toute explication et compris toutes les règles de la présente Charte,

déclare m'engager à respecter scrupuleusement toutes les règles stipulées dans la présente Charte.